



## Compte rendu du comité de pilotage du 7 décembre 2017 de la Communauté départementale de travail sur la transition énergétique

**Le préfet du Val d'Oise a introduit la réunion en rappelant les grands enjeux de la transition énergétique.**

Le préfet a rappelé que la lutte contre le dérèglement climatique est l'un des combats majeur de notre temps. Lors de la COP 21, la France s'est engagée avec le reste du Monde à ne pas dépasser un réchauffement de plus de 2°C, voire 1,5°C, en 2100 par rapport à la situation pré-industrielle. C'est un objectif ambitieux mais nécessaire. L'action se joue sur la scène internationale et sur nos territoires. Elle se joue au travers les accords internationaux (avec des hauts et des bas) et dans notre quotidien (présent et à venir). L'État, les collectivités, les citoyens, les acteurs publics et privés, les associations ont tous leur part à prendre dans les efforts à mettre en œuvre et leur part à attendre des bénéfiques des transformations espérées. En effet, la loi de transition énergétique confie un rôle central aux intercommunalités dans la réalisation du Plan climat air énergie territoriale (PCAET) et dans l'animation de leur territoire pour la transition énergétique et écologique.

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, fixe le cadre de législatif et réglementaire pour la France en cette matière. Elle enrichit et complète les dispositions de lutte contre le réchauffement climatique mises en place depuis 2005. Elle fixe ou confirme des objectifs importants en matière de transition énergétique pour l'horizon 2050. Pour les plus emblématiques, on peut citer :

- la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre : **division par 4**
- la diminution de la consommation énergétique : **- 50%**
- une part croissante des énergies renouvelables et de récupération : **+ 30 % (dès 2030)**

Cet objectif européen a été pris en compte dans le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) co-élaboré par l'État et la Région en 2012. Il est toujours d'actualité et les collectivités auxquelles ils s'adressent particulièrement doivent s'en emparer.

Le préfet de Région d'Île-de-France a demandé que soit mise en place dans chaque département, une communauté départementale de travail sur la transition énergétique (CDTE). Ils visent à accompagner les collectivités et les acteurs départementaux dans l'élaboration des PCAET et dans l'émergence de la transition énergétique des territoires.

Le Préfet du val d'Oise a donc lancé officiellement cette communauté de travail afin de continuer et de renforcer les actions de chacun en général, des intercommunalités en particulier, pour donner corps et visibilité à la lutte contre le changement climatique et à la transition énergétique et écologique de nos territoires, notre bien commun, tant pour nous que pour les générations futures.

### **1. Rappel des enjeux et obligations**

En première partie du comité de pilotage, la DRIEE-IF a d'abord précisé les objectifs réglementaires nationaux et régionaux à atteindre (-28 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2020/2005, -40% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030/1990 ; +20 % d'efficacité énergétique en 2020/2005, -30 % de consommation d'énergies fossiles en 2030/2012). Elle a également souligné que les collectivités sont les coordon'acteurs de

la transition énergétique sur leur territoire. Il a été rappelé que le Plan Climat Air Energie Territorial à élaborer d'ici au 31 décembre 2018 s'inscrit dans un ensemble de politiques publiques : il doit être compatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), le Plan de Protection de l'Atmosphère d'Ile-de-France (PPA). Il doit prendre en compte le SCoT, ainsi que le PLU. Le PLU doit également prendre en compte le PCAET.

La DDT a ensuite exposé un rapide état des lieux des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de consommation énergétique sur le Val-d'Oise. Il en ressort que pour atteindre les objectifs de réduction, de nouvelles actions renforcées devront être conduites. Les deux principaux émetteurs de GES sont l'habitat et les transports routiers. Les différences d'émissions entre les territoires sont dues à la compacité des formes urbaines, au type d'habitat et aux flux routiers.

## **2. Point sur les PCAET :**

Des élus d'intercommunalités ont présenté l'avancement de leur projet de PCAET. L'assemblée a d'abord pu bénéficier du retour d'expérience de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) qui est la plus avancée dans l'élaboration de son projet de PCAET, dont l'approbation est prévue à l'été 2018. Selon le Vice-Président au Développement durable de la CACP, l'essentiel avec le PCAET est de passer d'un projet de la communauté d'agglomération à un projet territorial et multi-partenaires.

Les Vice-Présidents au Développement durable de la Communauté d'agglomération Val-Parisien (CAVP) et de la Communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France (CARPF) ont précisé qu'elles venaient de se lancer dans l'élaboration de leur PCAET (délibération de lancement approuvée, marchés d'Assistance à maîtrise d'ouvrage en cours d'attribution).

Le Vice-Président délégué à l'environnement et au cadre de vie de la communauté d'agglomération Plaine Vallée (CAPV) a indiqué que suite au comité de pilotage, la CAPV réfléchirait au lancement de l'élaboration d'un PCAET, en se basant notamment sur les expérimentations effectuées dans les autres intercommunalités. Les thèmes principaux abordés pourraient être le covoiturage, l'éclairage public et la rénovation du bâti. La DRIEE a alors précisé qu'il faut bien adapter le PCAET à son territoire : reprendre les éléments chiffrés de l'observatoire de l'IAU (ROSE), en comprenant bien ce qu'ils signifient pour la CAPV, et en ciblant les études pour des actions précisément adaptées au territoire de la CAPV.

Le PNR du Vexin français, qui dispose d'un PCET et non d'un PCAET, a indiqué qu'il voudrait développer d'autres actions pour la rénovation du bâti. Mais il a souligné le fait qu'il rencontre des problèmes de financement des actions. Il restera la question du passage au PCAET, qui doit juridiquement être porté par les intercommunalités.

## **3. Présentation de démarches innovantes**

Des démarches innovantes ont été présentées par certaines intercommunalités. Ainsi la CAVP compte déployer en 2018 82 bornes de recharge électrique, près des gares, des équipements publics et en centre-ville.

La CARPF a également un projet d'installation de bornes électriques dans le Val-d'Oise (il y a déjà des bornes implantées dans la Seine-et-Marne).

La rénovation de l'éclairage public des zones d'activité a également été mise en œuvre par la CAVP et la CARPF. Au final les économies d'énergie sont de l'ordre de 50 %.

Sur le plan de la mobilité, la CARPF a évoqué son projet d'agence locale de la mobilité, dont l'objectif est notamment de donner aux habitants les outils leur permettant

d'appréhender leurs déplacements. La CARPF souhaite également développer le co-voiturage, l'auto-partage et les circulations douces.

Le PNR du Vexin français a présenté son projet expérimental de covoiturage (« Covoit'ICI ») qui permet de mettre en relation conducteurs et passagers potentiels à des stations de covoiturage, et via un site web. C'est une première nationale. Le territoire a été maillé du Vexin jusqu'à Cergy, par une vingtaine de stations. Suite aux questions posées par l'assemblée, le PNR a précisé que le système Covoit'ICI ne permet pas actuellement de mettre en relation deux conducteurs qui offriraient le même trajet, de telle sorte que l'un transporte l'autre.

#### **4. Tour de table et feuille de route 2018**

Un tour de table a permis d'échanger sur les actions 2018 prévues par les intercommunalités (cf. annexe). Les besoins d'accompagnement des intercommunalités par l'État, l'ADEME, les syndicats d'énergie, qui sont ressortis des échanges, sont notamment :

- l'accompagnement transversal des collectivités sur les volets Energie-Climat en articulation avec les autres politiques publiques (habitat, aménagement, transports, environnement, agriculture),
- l'aide au financement d'études, plans et programmes (PCAET, Agenda 21), d'actions du PCAET, et au montage de projets des collectivités, en lien avec les outils de reconnaissance des démarches exemplaires en termes d'aménagement durable,
- la mise en place et la déclinaison du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat au niveau local (mise en place de points conseils « info-énergie », insertion d'actions spécifiques dans les PLHi, PLU et PCAET),
- l'aide à la construction de partenariats.

Ces axes de travail seront abordés lors de comités techniques organisés par la DDT en 2018, par le biais notamment d'ateliers de partage entre acteurs de la transition énergétique, de présentation d'experts.

L'ADEME a présenté son offre d'accompagnement, notamment via des appels à projet récurrents (par exemple pour la géothermie, les réseaux de chaleur), et la façon de construire une stratégie énergétique.

La DDT a présenté le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) dont l'action et l'application doivent être précisées en début d'année 2018 et faire l'objet de précisions lors de prochaines échéances de la CDTE. A cette fin, la DDT a rappelé l'ensemble de ses missions de conseil et son aide pour la rénovation énergétique de l'habitat. Le tour de table a permis également de faire ressortir d'autres offres de services.

Ainsi, le Département du Val-d'Oise a rappelé qu'il accompagne les collectivités en pouvant subventionner des actions de transition énergétique. Il a indiqué financer des bornes de covoiturage pour la CACP. Le Département a également rappelé l'existence de sa plateforme d'ingénierie territoriale dédiée à l'aide des collectivités. La DDT a alors proposé que les actions du Département soient présentées lors d'un prochain comité technique.

Le SIGEIF a lui aussi évoqué son offre de services : il propose des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour faire élaborer le PCAET d'une intercommunalité. La DDT a également indiqué que le SIGEIF sera convié à présenter ses services lors d'un prochain comité technique.

## Conclusion

Le Préfet du Val-d'Oise a conclu le comité de pilotage en précisant que l'objectif de la communauté de travail est de progresser ensemble sur un programme d'actions partagé pour faire en sorte que le Val-d'Oise avance en matière de transition énergétique. A cette fin, le Préfet a rappelé l'importance sémantique du terme « communauté » et souligné son caractère engageant pour ses participants compte tenu des enjeux pour l'avenir des territoires.

Suite aux différentes présentations et aux échanges entre acteurs, le Préfet a rappelé l'importance d'apporter des réponses adaptées à chaque intercommunalité, plutôt que de reproduire des plans d'action de PCAET d'autres intercommunalités. Il a également souligné l'importance des enjeux financiers et de développement économique liés à la transition énergétique.

Le Préfet a demandé à ce que les intercommunalités exposent au prochain comité de pilotage (qui aura lieu en fin d'année 2018) les solutions adaptées à leur territoire qu'elles auront planifiées.

Le comité de pilotage a validé le fonctionnement de la communauté de travail selon les principes suivants :

- le comité de pilotage de la CDTE sera reconduit une fois par an,
- la mise en place d'un comité technique se fera à un rythme plus soutenu, par exemple trois fois par an,
- la tenue du prochain comité technique aura lieu le 4 avril prochain après-midi, afin de finaliser de manière participative la construction de la feuille de route collective de la transition énergétique dans le Val d'Oise pour 2018.

Le Préfet



Jean-Yves LATOURNERIE

## ANNEXE

### Actions prévues par les intercommunalités en 2018 et les années suivantes

**NB :** des intercommunalités ne se sont pas exprimées, elles sont invitées à le faire par courrier à la DDT ou par mail à [ddt-sat-pmt@val-doise.gouv.fr](mailto:ddt-sat-pmt@val-doise.gouv.fr)

Nom acteur	Actions envisagées ou prévues
<b>Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Elaboration du PCAET</li> <li>_ implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques, grâce à un travail avec le Syndicat d'Energies de la Seine-et-Marne (77)</li> <li>_ étude micro-réseaux de chaleur</li> <li>_ accentuer la rénovation énergétique du patrimoine bâti</li> <li>_ mise en place d'une plateforme de la rénovation énergétique notamment à destination des habitants</li> <li>_ développement d'une stratégie autour de la mobilité (covoiturage, auto-partage, circulations douces...)</li> <li>_ actions en faveur de la biodiversité (projet trame verte et bleu, reprise et développement du Conservatoire des animaux en voie d'extinction)</li> </ul>
<b>Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Enquête publique sur le PCAET début 2018</li> <li>_ Approbation du PCAET à l'été 2018</li> <li>_ Poursuite et développement des partenariats pour la mise en œuvre du PCAET</li> </ul>
<b>Communauté d'Agglomération Val Parisis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Elaboration du PCAET</li> <li>_ Poursuite du déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques</li> </ul>
<b>Communauté d'Agglomération Plaine-Vallée (CAPV)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Suite au comité de pilotage, réfléchirait au lancement de l'élaboration d'un PCAET</li> <li>_ Volonté de participer aux travaux de la communauté départementale de travail dès lors qu'ils concerneront la biodiversité ou la santé.</li> <li>_ Nécessité que les intercommunalités du Val-d'Oise élaborent ensemble des propositions collectives, notamment dans le domaine des déplacements, le réseau du Grand Paris Express oubliant le Val-d'Oise.</li> </ul>
<b>Parc Naturel Régional du Vexin Français</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>_ Poursuite de l'expérimentation Covoit'ICI</li> <li>_ Poursuite du Conseil en Energie Partagé</li> <li>_ Réflexions pour aller plus loin dans la rénovation du bâti</li> </ul>

